RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

ÉTUDES | CENTRE-VAL DE LOIRE

MARS 2023 N° 3

Recensement agricole 2020

Les femmes dans l'agriculture en Centre-Val de Loire

Un taux de féminisation en baisse mais une contribution significative au secteur

Au cours des dernières décennies, l'agriculture a subi une importante concentration, comme l'illustre la perte de 21 % des exploitations agricoles dans la région Centre-Val de Loire entre 2010 et 2020. Bien qu'il y ait actuellement 19 919 exploitations dans la région, leur superficie moyenne a augmenté de 24 %, passant de 93 à 115 hectares sur la même période. En conséquence, la population active agricole a également diminué de 24 % pour atteindre 37 000 personnes en 2020, dont 9 400 femmes.

Avec les évolutions structurelles et démographiques actuelles, l'agriculture s'adapte et se transforme. La structure familiale, qui fut pendant longtemps son pilier, subit des recompositions. De nos jours, être agricultrice n'est plus uniquement une question d'origine familiale, mais représente un engagement professionnel à part entière qui a été forgé par l'évolution des rôles et statuts.

Les femmes évoluant dans ce secteur ne se contentent plus d'être conjointes et d'apporter une simple aide familiale sous un statut précaire. Elles deviennent également cheffes d'exploitation à part entière. Elles créent des structures avec leur conjoint ou leurs enfants et s'impliquent en tant que salariée. Les femmes font également le choix de se former pour acquérir les compétences nécessaires et d'adopter un statut qui valorise leur engagement, notamment parmi les plus jeunes. Certaines consacrent un temps choisi à l'agriculture tout en exerçant un autre métier, tandis que d'autres, parmi les conjointes d'exploitants, choisissent de ne pas y travailler du tout.

En 2020, les femmes représentent 25 % de la population active agricole permanente en région Centre-Val de Loire. Il s'agit de la part la plus faible parmi l'ensemble des régions françaises de métropole. Cela s'explique notamment par le poids occupé par chaque filière dans le paysage agricole régional, davantage orienté vers les productions de grandes cultures où les hommes sont encore largement majoritaire. Le taux de féminisation a baissé de 5 points par rapport au recensement agricole de 2010. Seules 9 400 femmes sont encore présentes dans les exploitations à titre permanent en 2020, alors qu'elles étaient près de 15 000 dix ans plus tôt (- 37 %). Sur la même période, le nombre d'hommes n'a baissé que de 19 %.

Cette diminution sensible recouvre cependant des réalités contrastées selon le statut occupé sur l'exploitation. En effet, chez les femmes comme chez les hommes, une part essentielle du travail sur les exploitations est toujours fournie par les **chefs d'exploitations et les coexploitants**. Malgré une nette baisse entre 2010 et 2020, liée en partie à la diminution générale du nombre d'exploitations, les exploitantes fournissent encore 58 % de la main d'œuvre féminine permanente.

#RA2020 RECENSEMENT AGRICOLE

En revanche, le travail de la famille non coexploitante pèse de moins en moins lourd. En 2010, **les conjointes des exploitants et les autres membres familiaux** représentaient un tiers de l'emploi total permanent féminin. Dix en plus tard, cette part est passée à 16 %. La baisse du nombre d'exploitions explique là aussi mécaniquement une partie de ce recul. Les exploitants étant moins nombreux, leur famille l'est également et apporte ainsi moins de travail.

Cependant, dans cette catégorie, le repli le plus significatif s'observe parmi les non salariées, dont le nombre a été divisé par six depuis 2010. Ces dernières ne représentent plus que 8 % de l'ensemble des emplois permanents féminins en 2020. Il s'agit en particulier des femmes actives engagées sous le statut de conjointe collaboratrice qui n'a plus la faveur des jeunes générations. Ce statut, créé en 2000, qui offrait une certaine souplesse et une couverture sociale indépendante, a rapidement atteint ses limites car il ne donne que peu de pouvoir économique aux femmes impliquées sur l'exploitation. Ces dernières privilégient désormais des postes offrant des statuts avec un pouvoir décisionnel plus important mais aussi plus protecteurs comme ceux de chef d'exploitation, coexploitant ou salarié.

Les **salariées permanentes non familiales** prennent une place grandissante dans le travail agricole en région Centre-Val de Loire. Si leur effectif total reste stable depuis 2010 avec 2 400 salariées, leur part dans le total des emplois permanents féminins a progressé sur la période. Il est passé de 16 % en 2010 à 26 % en 2020.

Graphique 1

Le poids des exploitantes et salariées progressent significativement

Répartition de la main d'œuvre permanente selon le sexe en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire

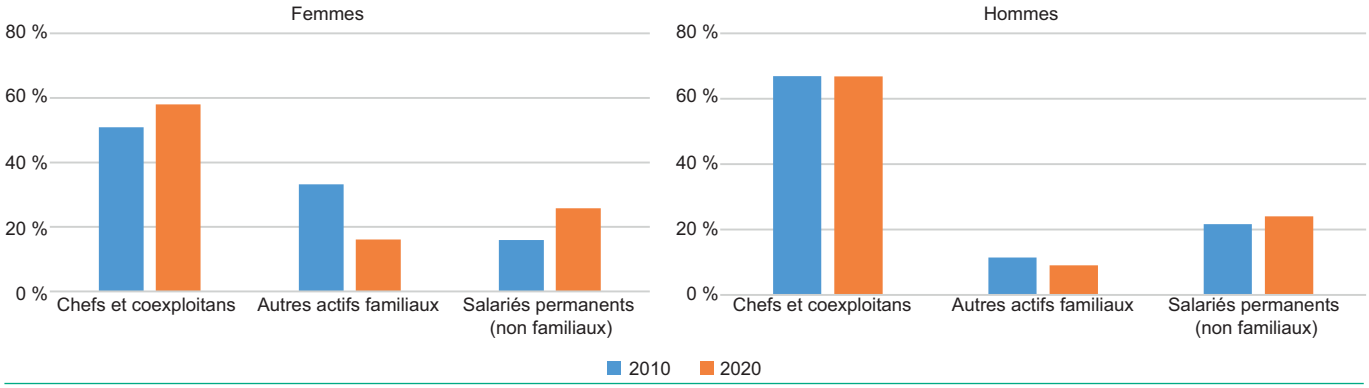

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Tableau 1

Main d'œuvre permanente et nombre de personnes vivant sur les exploitations en 2020 en Centre-Val de Loire

	Total	Femmes	Hommes	% de femmes
Exploitants	24 100	5 400	18 700	22
dont chefs d'exploitation	*19 900*	*3 600*	*16 300*	*18*
dont coexploitants	*4 200*	*1 800*	*2 400*	*43*
Conjoints d'exploitants non coexploitants	15 400	11 900	3 500	77
dont actifs sur l'exploitation	*1 800*	*1 100*	*700*	*61*
Autres membres familiaux non coexploitants	2 300	400	1 900	17
Salariés permanents non familiaux	9 100	2 400	6 700	26

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Part des femmes cheffes ou coexploitantes par région agricole

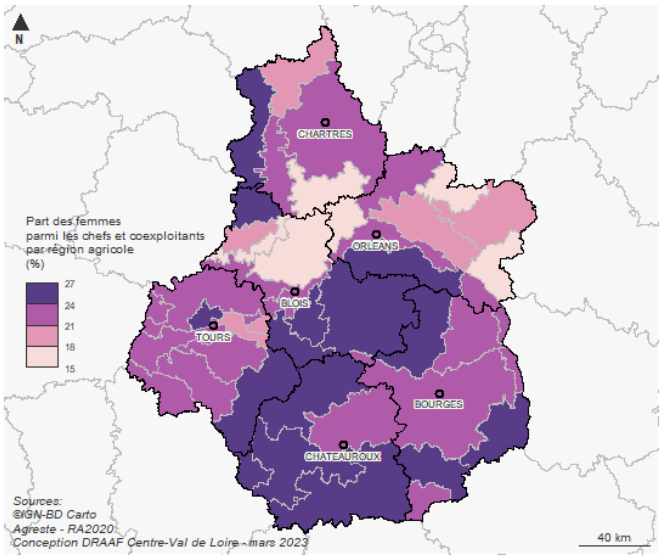

Densité de cheffes et coexploitantes par région agricole

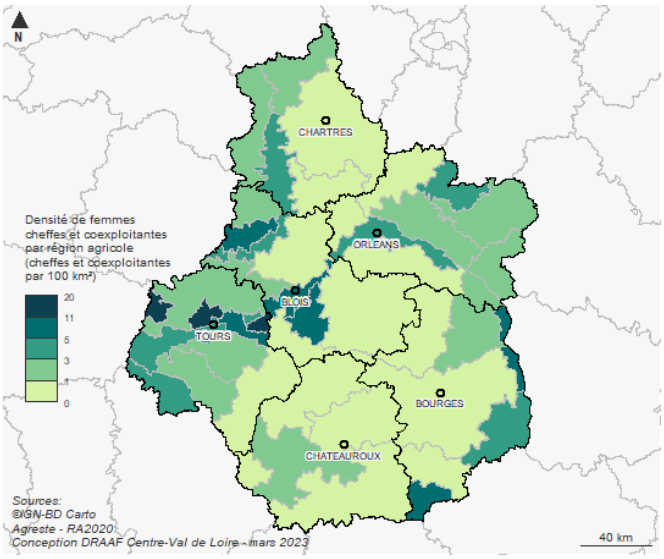

Sources : © IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - mars 2023

Le nombre d'exploitantes s'amenuise, mais elles sont plus impliquées

En Centre-Val de Loire, 22 % des 24 100 chefs d'exploitation agricole et coexploitants sont des femmes en 2020. Ce taux de féminisation est plus faible que la moyenne française et place la région au 12e rang en métropole, devant la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants a diminué depuis 2010, avec un rythme plus marqué pour les femmes (- 28 %, contre - 19 % pour les hommes). En effet, ces dernières sont passées de 7 600 en 2010 à 5 400 en 2020 et jouent un rôle un peu moins important à la tête des exploitations. Cependant, le temps de travail des cheffes et coexploitantes n'a baissé que de 12 % sur dix ans, et représente 3 772 équivalents temps plein (ETP) en 2020. La durée de travail effectuée par les femmes en tant que dirigeantes ou co-dirigeantes diminue moins vite que celle effectuée par les hommes (- 15 %). Elles augmentent ainsi leur part dans le travail total des chefs et co-exploitants de 0,5 points, à 19,8 % en 2020.

Graphique 2
Une part des femmes exploitantes plutôt faible en Centre-Val de Loire
Taux de féminisation des exploitants en 2020

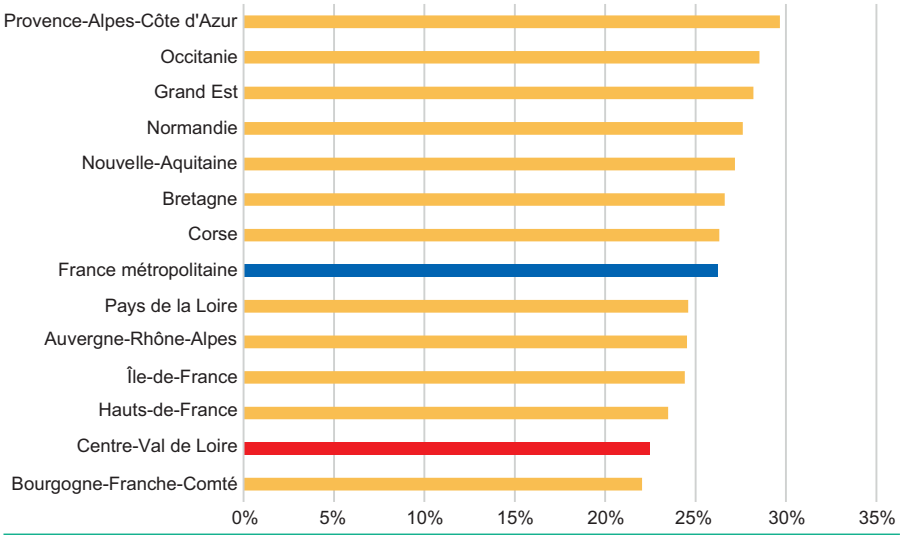

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

En moyenne, en 2020, les cheffes et coexploitantes occupent 69 % d'un temps plein dans leur exploitation, quand leurs collègues masculins y passent 82 %. Là encore, la progression sur les dix dernières années est plus forte chez les femmes (+ 0,12 ETP) que chez les hommes (+ 0,04 ETP).

Les formes sociétaires attirent quatre exploitantes sur dix

Une part significative des chefs d'exploitation régionaux dirigent des structures individuelles. Les femmes encore plus fréquemment que les hommes (62 % contre 51 %). Cependant, depuis les derniers recensements, et comme les hommes, elles les délaissent progressivement au profit des statuts sociétaires, plus protecteurs. Parmi ceux-ci, l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) reste la forme juridique qui les attirent le plus (19 %), devant les autres formes sociétaires de type SCEA, SA, SARL, SAS…, qui regroupent 16 % du total. Comme chez les hommes, le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) tient désormais une place limitée (3 %).

Des productions traditionnelles et « typées »

Les orientations technico-économiques des exploitations gérées par les femmes sont typiques de la région. Les exploitations spécialisées en « Céréales et/ou oléoprotéagineux », « Autres grandes cultures », « Polyculture et/ou polyélevage », « Ovins ou caprins » et « Équidés et/ou autres herbivores » rassemblent trois quart des cheffes d'exploitation régionales.

Ces dernières sont cependant fortement représentées dans les deux dernières catégories. En revanche, elles le sont moins que les hommes dans les élevages porcins, bovins (lait et/ou viande) et dans une moindre mesure dans les productions viticoles.

Un rôle moteur dans le développement d'activités connexes

Le développement d'activités complémentaires au sein des exploitations reste étroitement lié à leurs orientations de production. Globalement, la transformation de produits agricoles à la ferme ou autres activités de diversification sont présentes dans un quart des exploitations, qu'elles soient dirigées par une femme ou un homme.
Cependant, certaines d'entre elles sont davantage pratiquées lorsqu'une femme fait partie de l'équipe de direction d'une exploitation. C'est le cas en particulier des activités liées à l'accueil de public (hébergement, loisirs…) et surtout la transformation laitière qui rassemble 13 % des exploitations dirigées par une femme et développant des activités complémentaires, contre seulement 3 % des structures pilotées exclusivement par des hommes.

Le recours au circuit court est également plus présent dans les exploitations qui comptent au moins une femme parmi leurs dirigeants. Cette catégorie rassemble un tiers des exploitations, soit une part supérieure à celle de l'ensemble des exploitations avec une femme dans l'équipe de direction.
La vente en circuit court s'exerce notamment à la ferme ou sur les marchés. Cependant, les ventes aux commerçants détaillants et aux restaurants (hors restauration collective) font également partie des principaux débouchés pour ces exploitations.

Graphique 3
Les chefs d'exploitation féminins sont moins souvent à la tête de formes sociétaires

Répartition des exploitants selon le statut juridique de leur exploitation en 2020 en Centre-Val de Loire

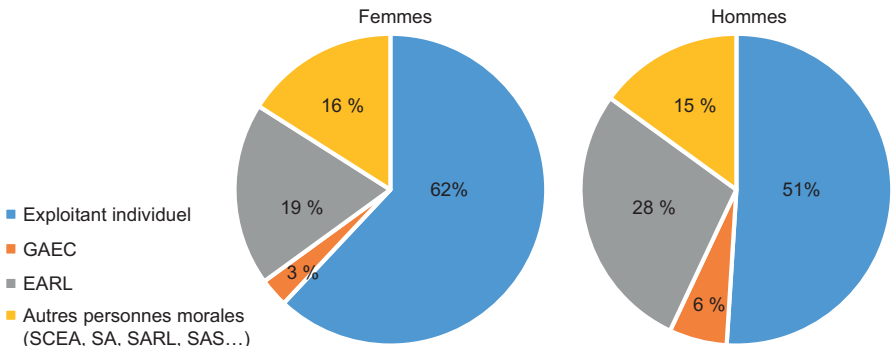

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 4
Les stéréotypes liées à l'orientation de la production ne sont pas brisés

Répartition et part des exploitantes selon l'orientation de leurs productions en 2020 en Centre-Val de Loire

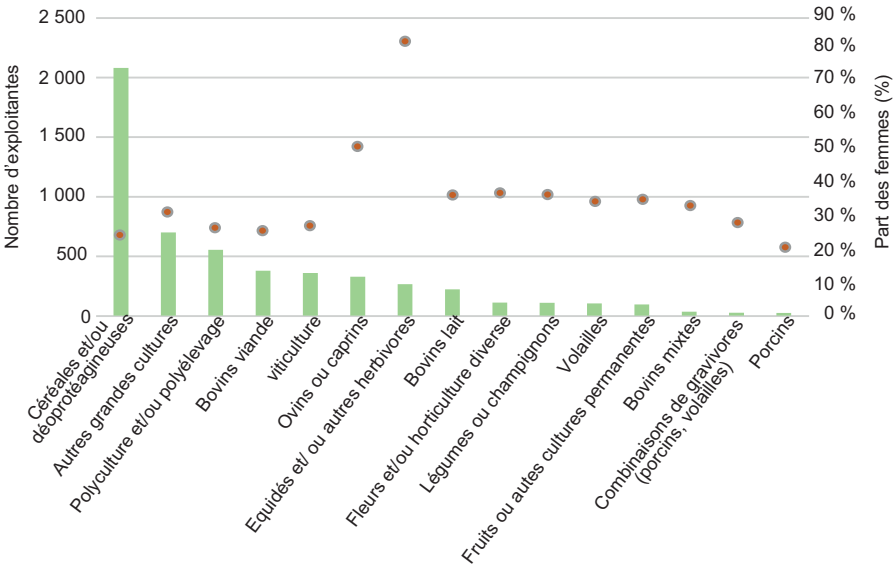

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Une part significative d'exploitantes à la tête de grandes structures

La superficie moyenne des exploitations dirigées par des femmes, qu'elles soient cheffes d'exploitation et/ou coexploitantes, s'élève à 106 hectares en 2020 en Centre-Val de Loire, contre 118 pour les hommes. Cette différence tient à la relative sous-représentation des femmes dirigeantes dans les exploitations orientées en grandes cultures, plus consommatrices d'espace, et à leur plus forte présence dans les spécialisations d'élevage d'ovins, caprins, équidés et autres herbivores qui nécessitent beaucoup moins de surfaces d'exploitation.

Ces écarts significatifs s'observent également quel que soit le statut de l'exploitation. À la tête de 46 hectares lorsqu'elles exercent en individuel, les femmes valorisent 46 % de surface en moins que les hommes en 2020. Cette différence se réduit lorsqu'elles optent pour l'EARL avec une taille moyenne de 138 hectares, quand un homme en exploite 18 de plus. Les exploitations organisées sous une autre forme sociétaire (SCEA, SA, SARL, SAS…) présentent également la même inégalité de taille : 138 hectares pour les femmes contre 150 ha pour les hommes.

Malgré ces différences majeures avec leurs homologues masculins, une cheffe d'exploitation sur quatre gère une exploitation de plus de 150 hectares en 2020. Cette part les place largement au-dessus de la moyenne française et juste derrière la région Île-de-France.

Graphique 5

Les surfaces exploitées restent inférieures à celle des hommes

SAU moyenne des exploitations selon le sexe des chefs d'exploitation en 2020 en Centre-Val de Loire

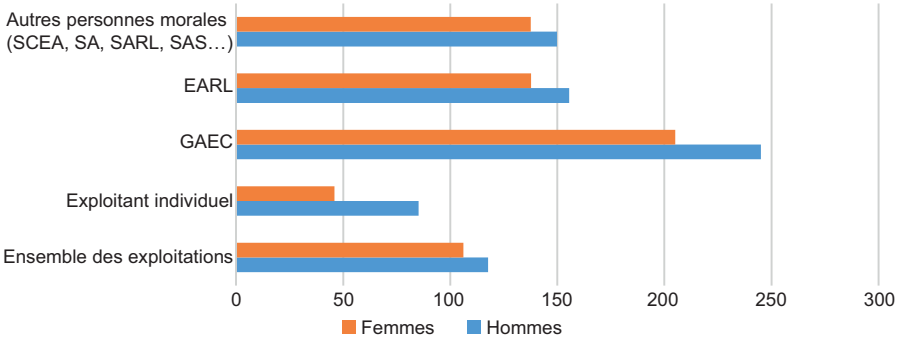

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Les exploitantes restent plus âgées que les exploitants mais l'écart se réduit

Dans la région, l'âge moyen des cheffes d'exploitation et coexploitantes s'élève à 54 ans et 6 mois en 2020, et dépasse de près de 3,5 ans celui des hommes. Depuis le dernier recensement en 2010, l'âge moyen des femmes s'est toutefois réduit de 3 ans alors que celui des hommes est resté stable.

Cet abaissement de l'âge moyen est essentiellement lié aux moins de 40 ans qui représentent 14 % de l'ensemble des dirigeantes en 2020. Cette classe d'âge ne rassemblait que 9 % des femmes dix ans plus tôt.

La moyenne d'âge des femmes est toujours inversement proportionnelle à la taille des exploitations. Les femmes à la tête de micros et de petites exploitations sont souvent plus âgées : 45 % d'entre elles ont 60 ans ou plus, contre seulement un quart au sein des moyennes et grandes exploitations.

Graphique 6

Deux tiers des exploitantes ont plus de 50 ans en 2020

Répartition des chefs et coexploitants par tranche d'âge en 2020 en Centre-Val de Loire

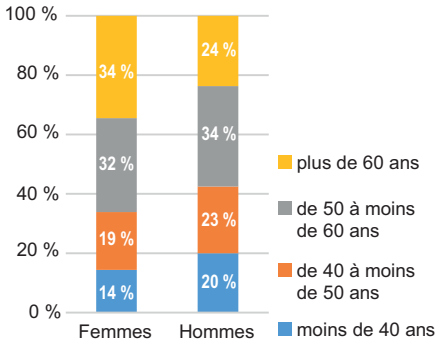

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 7

Pyramide des âges des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire

Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

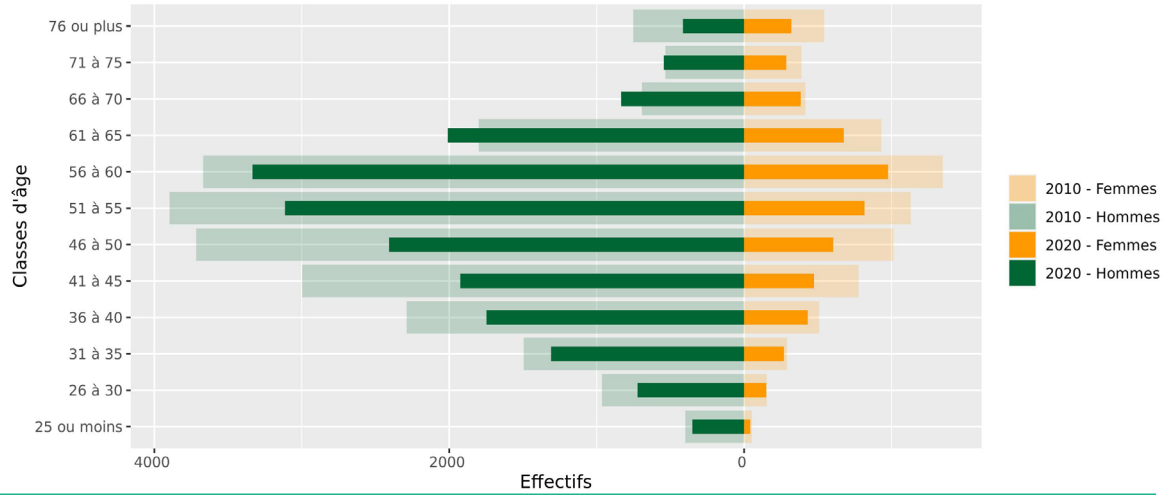

Champ : En-ayant - toutes exploitations
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Une démographie un peu moins liée à la succession entre époux

En Centre-Val de Loire, les cheffes d'exploitation ont pris la direction de leur structure en moyenne à 39 ans et 2 mois, ceux masculins à 28 ans et 9 mois. Une femme sur quatre a géré pour la première fois une exploitation alors qu'elle avait 50 ans ou plus. Chez les hommes, cette part n'atteint que 3 %. Une majeure partie d'entre eux a atteint le statut de chef à moins de 30 ans. Ce n'est le cas que d'un quart des dirigeantes.

Les femmes accédant tardivement au statut de cheffe d'exploitation, c'est-à-dire après 50 ans, succèdent le plus souvent à leur époux lorsque ce dernier part à la retraite, même si dans les faits, celui-ci reste souvent impliqué dans les travaux et le pilotage de l'exploitation.

En effet, pour 84 % d'entre elles, cette installation s'est réalisée dans un cadre familial alors que cette proportion retombe à 63 % pour les cheffes d'exploitation parvenant à ce statut avant 40 ans.

L'effet « transfert entre époux » s'estompe cependant par rapport au recensement agricole de 2010, sous l'effet des changements de comportements car les femmes faisant partie des classes d'âge supérieures à 50 ans ont plus fréquemment réalisé une carrière professionnelle en dehors de l'exploitation et ont donc beaucoup moins recours au statut de cheffe qu'auparavant.

Une exploitante sur six vit seule

En Centre-Val de Loire, 84 % des exploitantes sont en couple en 2020, contre 74 % des hommes. Cet écart se maintient quelle que soit la classe d'âge de l'exploitant.

La composition du ménage agricole varie cependant fortement selon le statut de l'exploitant. Les coexploitantes sont ainsi plus fréquemment associées à leur conjoint chef d'exploitation que l'inverse. En 2020, ce constat est partagé par deux tiers des coexploitantes en couple contre seulement un exploitant sur cinq dans la même situation.

Graphique 8

Des installations nettement plus tardives pour les exploitantes

Répartition* par sexe et âge à l'installation des exploitants en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire

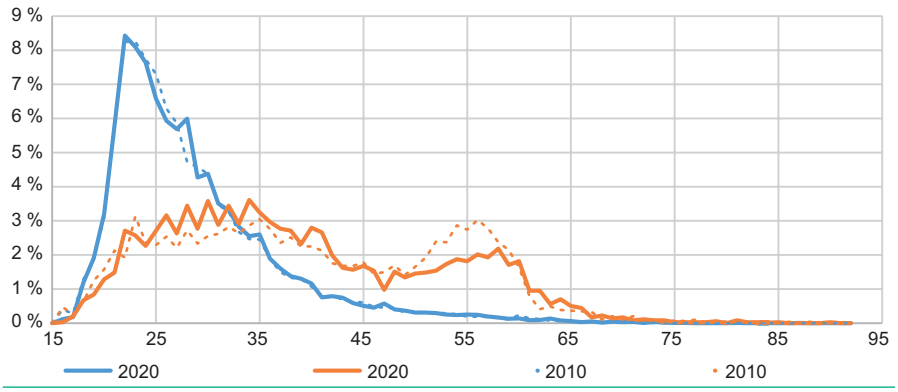

* en % de l'effectif total pour les hommes et les femmes

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020.

Ces derniers s'associent plus souvent à d'autres membres de la famille ou à des personnes extérieures.

Par ailleurs, lorsque les conjoints travaillent ensemble en tant que chef et coexploitant, les femmes n'ont le statut de cheffes que dans 20 % de ces situations.

Graphique 9

Le célibat est plus présent chez les hommes à tout âge

Proportion de célibataires parmi les exploitants selon la classe d'âge en 2020 en Centre-Val de Loire

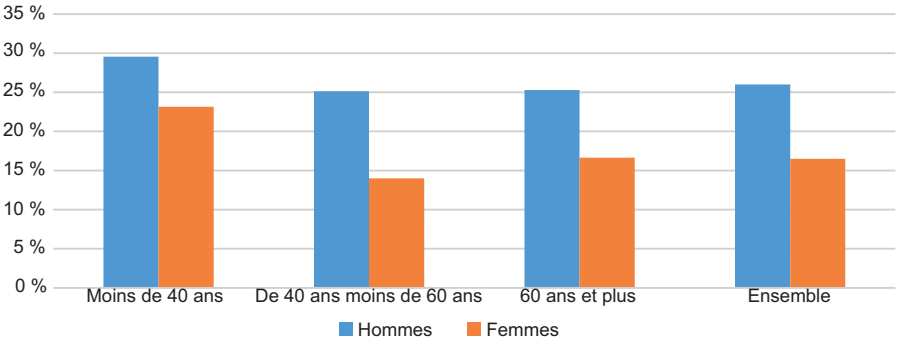

* en % de l'effectif total pour les hommes et les femmes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 10

Des coexploitantes très fréquemment installées avec leur conjoint qui reste chef

Répartition des coexploitants selon la nature du lien avec le chef d'exploitation en 2020 en Centre-Val de Loire

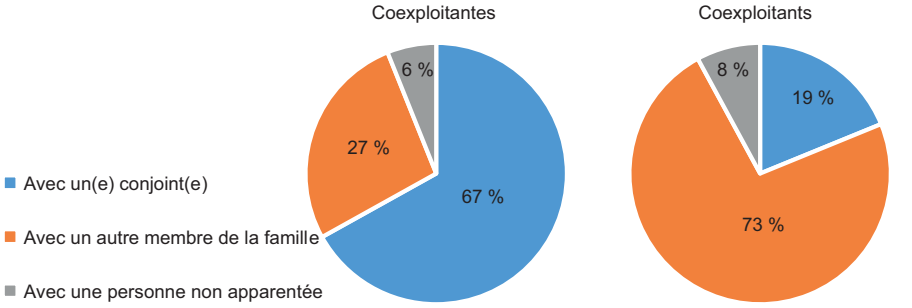

Lecture : 67 % des coexploitantes sont associées à leur conjoint chef d'exploitation alors que 19 % des coexploitants sont installés avec leur conjointe qui dirige l'exploitation

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Le niveau de formation des exploitantes s'élève

Les cheffes d'exploitation et coexploitantes du Centre-Val de Loire sont moins formées que leurs collègues masculins. Un peu moins de la moitié d'entre elles ont une formation agricole initiale, contre 83 % des hommes.

La moyenne d'âge plus élevée des femmes explique en grande partie cette différence. Ainsi, la part d'exploitantes formées est encore plus faible chez les plus de 50 ans et n'atteint que 36 %.

L'écart de formation entre exploitants et exploitantes est plus faible chez les moins de 30 ans. Dans cette classe d'âge, même si les hommes restent mieux lotis, près de trois quart des femmes ont une formation agricole initiale. Elles se tournent alors plus souvent que leurs aînées et autant que les hommes vers des études supérieures : principalement BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) ou licence professionnelle agricole.

Graphique 11

Les jeunes dirigeantes se forment plus longuement

Formation initiale* des chefs d'exploitations et coexploitants selon le sexe en 2020 en Centre-Val de Loire

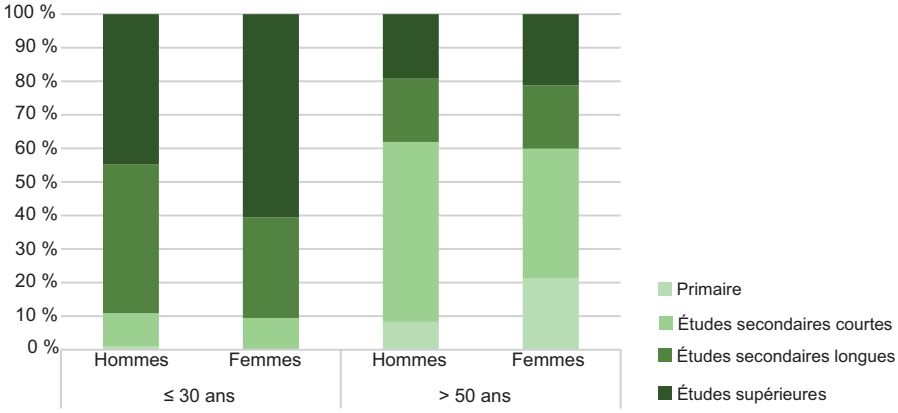

* enseignement général/technique et/ou agricole

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Les conditions et pratiques du travail évoluent chez les exploitantes

Plus de la moitié des cheffes d'exploitation et coexploitantes (55 %) consacre désormais un temps plein à l'exploitation, et une sur cinq travaille moins d'un quart temps sur l'exploitation. Ces taux s'établissaient respectivement à 35 % et 40 % en 2010. La part de travail assumé par les femmes en responsabilité dans les exploitations s'est donc nettement accrue.

L'activité à temps plein reste l'apanage des hommes : plus des deux tiers d'entre eux exercent leur activité à temps plein en 2020, l'écart avec les exploitantes tend à se réduire depuis dix ans.

Ce constat s'opère notamment parmi les jeunes générations. Par ailleurs, la gestion de structures plus importantes en surface par les femmes, fait également partie des éléments explicatifs qui nécessitent un plus fort engagement dans les travaux de l'exploitation.

En moyenne, trois chefs sur quatre inscrivent leur métier d'exploitant en profession principale, aussi bien chez les femmes, que chez les hommes. Ce taux varie sensiblement avec l'âge parmi les dirigeantes en Centre-Val de Loire. Plus les cheffes sont jeunes, moins elles exercent leur fonction d'exploitante en activité principale. Ainsi, si 78 % des cheffes de plus de 60 ans se consacrent principalement à leur activité sur l'exploitation, ce taux n'atteint plus que 66 % chez les moins de 40 ans.

Lorsque leur activité d'exploitante n'a pas été déclarée en fonction principale, les femmes pluriactives se rencontrent alors plus fréquemment parmi les employées, cadres, professions intermédiaires, en particulier chez les jeunes générations de cheffes. À l'inverse des hommes, elles sont beaucoup moins présentes dans la sphère agricole (exploitante sur une autre structure, salariée agricole).

Graphique 12

Plus de la moitié des dirigeantes consacrent un temps plein à leur exploitation

Répartition des exploitants selon le temps de travail en 2020 en Centre-Val de Loire

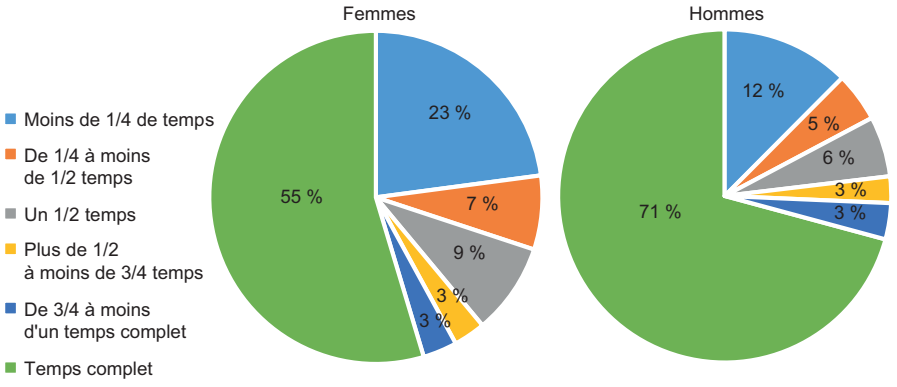

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Portrait des conjointes d'exploitants en 2020

Les conjointes d'exploitants sont de moins en moins nombreuses. Ce constat va de pair avec la baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants ces vingt dernières années. Le Centre-Val de Loire dénombre **13 100 conjointes** d'exploitants en **2020**. Parmi celles-ci, seules 2 300 sont actives sur l'exploitation, soit 18 % d'entre elles. Il s'agit de coexploitantes et de femmes faisant partie de la main d'œuvre permanente, travaillant sous le statut de salariée ou non sur l'exploitation. Chez les hommes, la part des conjoints actifs sur l'exploitation s'élève à 8 points de plus.

Cependant, les conjointes qui sont engagées sur l'exploitation sont presque deux fois plus nombreuses à travailler à temps plein qu'en 2010 (55 % en 2020, contre 29 % en 2010). Cette part est également plus élevée que celle de leurs homologues masculins. En effet, seuls 35 % des conjoints classés parmi les coexploitants et la main d'œuvre permanente, déclarent exercer à temps plein.

À l'inverse, une femme sur six ne consacre qu'un quart temps au travail sur l'exploitation (contre un sur quatre chez les hommes).

Les **conjointes non coexploitantes** mais **actives** sur l'exploitation font partie de la catégorie dont la main d'œuvre a le plus diminué au cours de ces vingt dernières années. Ainsi 7 600 conjointes travaillaient dans les fermes du Centre-Val de Loire en 2000, ce nombre est passé à 4 200 en 2010 puis à **1 100 en 2020**. Cette baisse est étroitement liée à celle du nombre de conjointes collaboratrices, dont le statut n'a plus la faveur des jeunes générations. Ces dernières sont principalement présentes dans des secteurs d'activité traditionnels (élevage laitier, polyculture, bovins-viande...) et dans des exploitations dirigées par leur conjoint sous forme de société.

Les conjointes non coexploitantes actives sont plus nombreuses que les hommes à déclarer leur activité agricole, salariée ou non, en profession principale. Elles ont aussi plus rarement une activité professionnelle secondaire. Seules 32 % d'entre elles exercent aussi une autre activité professionnelle, en particulier chez les plus jeunes.

Dans le même temps, le nombre de **conjointes ne travaillant pas** dans les exploitations est resté plutôt stable, passant de 11 800 en 2000 à **10 800 en 2020.**

Cependant, leur poids ne cesse de croître. Ainsi, de plus en plus de conjointes font le choix de ne pas travailler du tout dans l'exploitation familiale. En vingt ans, leur part est passée de 61 % à 87 %.

Ces conjointes qui ne travaillent plus dans les fermes ne sont pas inactives pour autant. En 2020, même si 15 % de ces femmes sont retraitées, bon nombre d'entre elles exercent une profession salariée hors de la sphère agricole, dont la moitié sous statut d'employée.

La part des conjointes exerçant une activité principale hors de l'exploitation varie également selon la taille des structures. Elle est ainsi plus élevée dans les petites et moyennes structures que dans les plus grandes.

En effet, dans ces exploitations, une deuxième source de revenus indépendante des fluctuations du revenu agricole peut souvent contribuer à sécuriser le niveau de vie de la famille.

Graphique 13

Une majorité de conjointes exercent une activité principale hors des petites et moyennes exploitations

Part de conjointes* d'agriculteurs exerçant une activité principale hors de l'exploitation en 2020 en Centre-Val de Loire

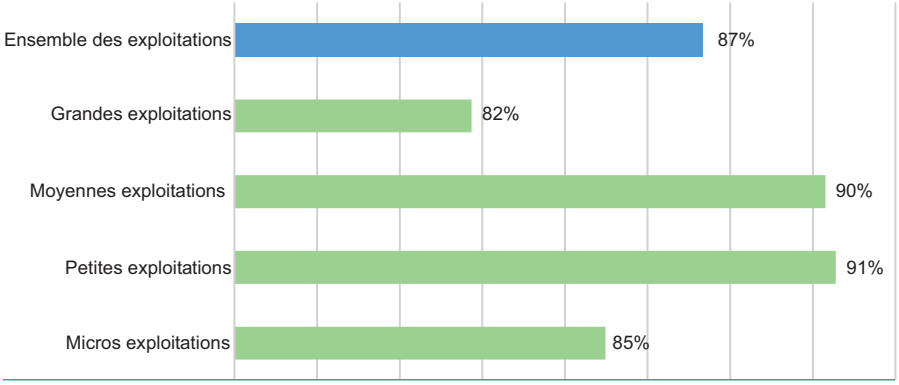

* hors retraitées, chômeuses et inactives

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 14

Les conjointes actives hors de l'exploitation sont souvent des employées

Répartition des conjointes d'exploitants exerçant une activité principale hors de l'exploitation selon leur catégorie sociale en 2020 en Centre-Val de Loire

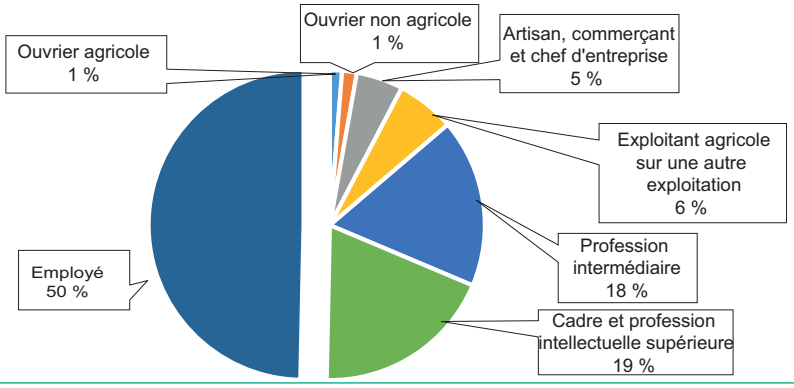

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Les autres femmes de la famille fournissent une aide plutôt limitée

En 2020, les exploitations du Centre-Val de Loire comptent 2 300 personnes membres des familles des exploitants (chef et/ou coexploitant), hors exploitants eux-mêmes et leurs conjoints. Les femmes ne représentent que 17 % de cette catégorie d'actifs.
Ces femmes actives ont un âge moyen de 54 ans et 2 mois. Il est près de 4 ans supérieur à celui des hommes actifs.

Globalement, la majeure partie des autres femmes de la famille n'apporte qu'une aide modeste à l'exploitation. Même si un nombre significatif y travaillent à plein temps (une sur quatre), plus de la moitié d'entre elles apportent moins d'un mi-temps.
Le constat doit cependant être nuancé selon le statut des femmes sur l'exploitation. Les salariées privilégient des temps de travail plus important que les non salariées qui ne contribuent aux travaux que de manière ponctuelle en tant qu'aide familiale.
Ces proportions ne sont toutefois guère éloignées de celles de leurs homologues masculins, quels que soient leurs statuts sur l'exploitation. En conséquence de ce plus faible engagement dans l'exploitation, seule une moitié des femmes considèrent leur travail sur l'exploitation comme profession principale.

Un salarié sur quatre est une femme parmi les permanents non familiaux

Les exploitations du Centre-Val de Loire emploient également 9 100 **salariés permanents non familiaux** en 2020, dont près de **2 400 femmes**. Depuis le dernier recensement agricole, le nombre de salariées permanentes est resté plutôt stable alors qu'il a chuté de 10 % pour les hommes. Les femmes représentent désormais 26 % de l'effectif total des salariés permanents non familiaux.

Graphique 15
Les autres femmes de la famille travaillent plus souvent à temps plein que les hommes dans la même situation
Répartition des autres membres familiaux actifs sur l'exploitation selon le temps de travail sur l'exploitation en 2020 en Centre-Val de Loire

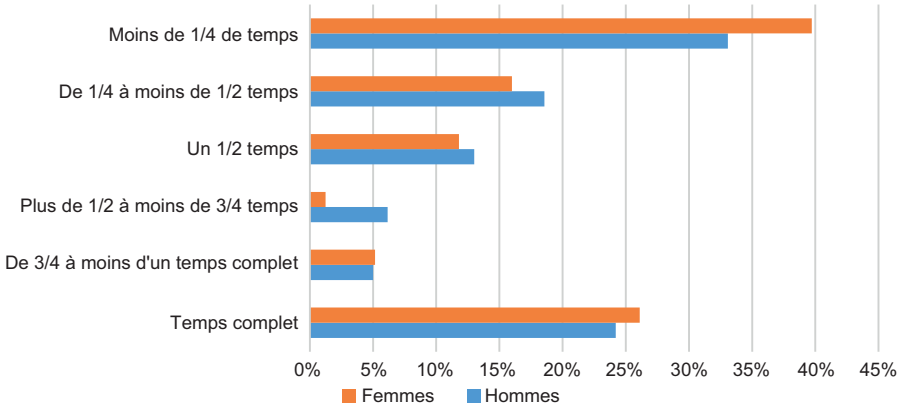

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

En Centre-Val de Loire, les salariés permanents non familiaux se retrouvent principalement dans les plus grandes exploitations mais aussi celles qui sont très intensives en main d'œuvre en raison de la complexité ou de la saisonnalité de certaines productions. Ainsi, les exploitations orientées en viticulture, grandes cultures, maraîchage/horticulture et polyculture/polyélevage sont celles qui concentrent le plus grand nombre de salariés en 2020, quel que soit leur sexe.
Cependant, les salariées permanentes non familiales ne sont pas employées dans les mêmes spécialités que les hommes.
Elles sont, en effet, plus souvent employées dans les production maraichères ou horticoles et en élevage d'ovins/caprins/autres herbivores que leurs équivalents masculins. Ces deux types de production concentrent respectivement 28 % et 17 % de l'ensemble des salariées, contre 15 % et 3 % des hommes. À l'inverse, elles délaissent les élevages bovins (6 % des salariées) et porcins (3 %).

Cette surreprésentation dans certaines productions se reflète aussi dans la taille des structures qui les emploient. Ainsi les femmes exercent plus fréquemment leur activité agricole sur des exploitations de taille inférieure : 46 % des salariées permanentes non familiales travaillent sur une exploitation de moins de 50 hectares, contre 29 % des hommes. Et 49 % des salariés masculins ont un emploi sur des structures d'une surface de 150 hectares ou plus, quand seulement 20 % des femmes le font.
En 2020, six salariées permanentes sur dix travaillent à temps complet, soit une proportion légèrement inférieure à celle des hommes.

Une influence du profil du dirigeant sur la composition de la main d'œuvre ?

Les salariées non familiales sont, par ailleurs, plus présentes dans les exploitations qui comptent au moins une femme au sein de la structure de direction (cheffe d'exploitation et/ou coexploitante).

En Centre-Val de Loire, 43 % des exploitations employant exclusivement des salariées sont dirigées par une femme. La moitié de ces exploitations concerne l'élevage de petits herbivores de type ovins-caprins.
Lorsque l'exploitation n'emploie que des hommes, la proportion des unités gérées par une femme n'est plus que de 33 %. Ces exploitations se retrouvent principalement en grandes cultures.

Enfin, cette part s'élève à 35 % dans celles employant des hommes et femmes. Elles sont dominées par des exploitations qui emploient une main d'œuvre plus importante (viticulture, maraîchage et horticulture).

Graphique 16
Le maraîchage, principal pourvoyeur d'emploi des salariées
Répartition de la main d'œuvre permanente non familiale salariée féminine selon l'orientation de la production en 2020 en Centre-Val de Loire

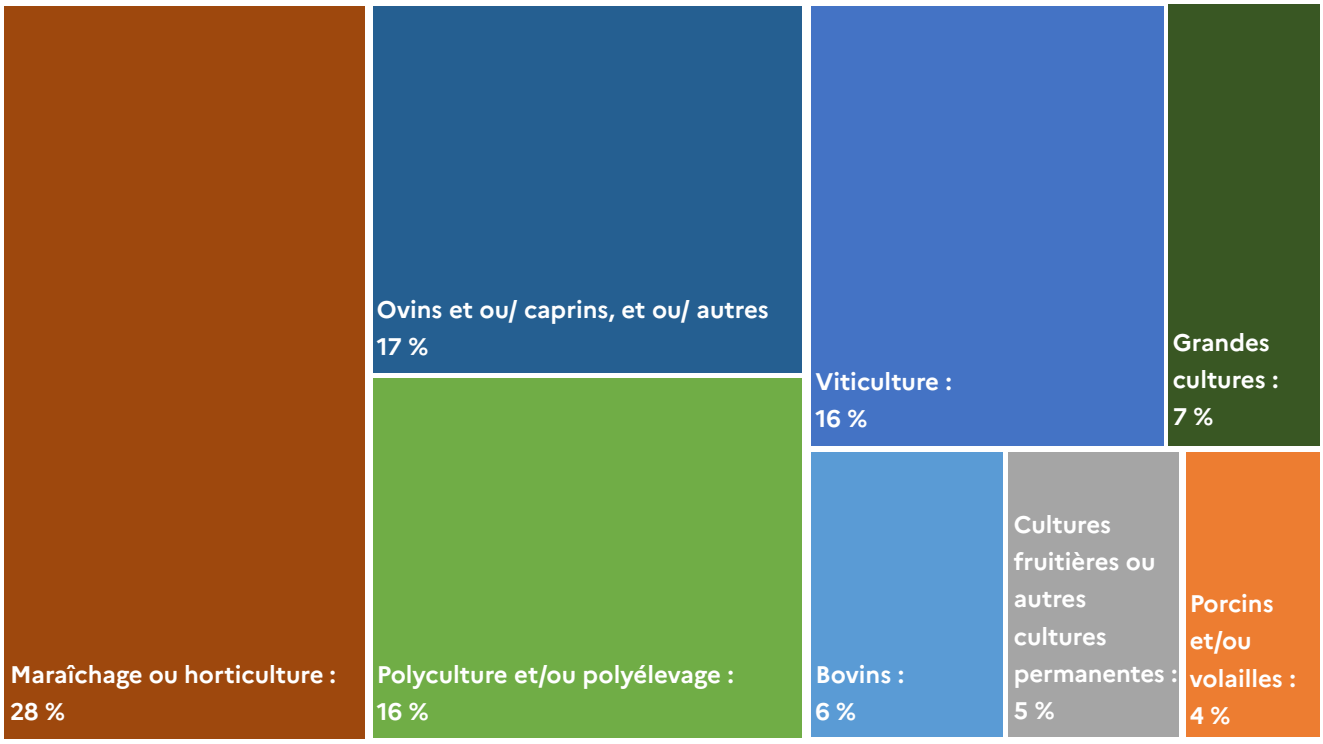

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Histoire et évolution du statut d'agricultrice et de leurs droits

Le mot « agricultrice » n'est apparu dans le Larousse qu'en 1961. Mais, le statut juridique reste flou.

En 1962, sont créés les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) permettant à des agriculteurs de s'associer. Toutefois, cette loi qui empêche deux époux d'être seuls associés, a principalement profité aux fils d'agriculteurs s'apprêtant à reprendre l'exploitation, maintenant ainsi l'épouse comme aide familiale.

En 1973, elles peuvent être associées d'exploitation mais le recours à ce statut concerne d'abord essentiellement les fils d'agriculteurs.

En 1977, le congé maternité a été étendu aux agricultrices pour leur permettre de cesser temporairement leur activité et de se faire remplacer dans l'exploitation.

En 1980, elles bénéficient du statut de coexploitante qui leur permet de gérer la partie administrative de l'exploitation.

En 1985, avec l'apparition de l'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée), elles obtiennent une reconnaissance de leur activité au sein des exploitations et entreprises agricoles car ce type de société civile permet aux conjoints de s'associer en individualisant leurs tâches et leurs responsabilités.

En 1999, création du statut de « conjoint collaborateur », qui comble un vide en ouvrant un droit à la retraite, à des prestations sociales en cas d'accident du travail et de maladies professionnelles, à une pension d'invalidité en cas d'inaptitude partielle ou totale.

La loi du 4 mars 2002 crée le régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés agricoles.

La Loi de modernisation agricole de juillet 2010 permet la constitution de GAEC entre conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins, pour donner un statut juridique au travail du conjoint dans une exploitation agricole.

La retraite complémentaire obligatoire est étendue aux aides familiaux et aux agricultrices collaboratrices en 2011. La réversion de la retraite complémentaire obligatoire est étendue aux conjoins survivants de personnes décédées.

Zoom en 2022/2023

52 % des élèves dans l'enseignement agricole sont des femmes

	Filles	Garçons	Total	Part des filles
Enseignement général et technologique	1 224	1 457	2 681	46 %
Services à la personne/commerce	1 517	381	1 898	80 %
Productions agricoles	708	912	1620	44 %
Nature, jardins, paysage, forêt	163	610	773	21 %
Industries agro-alimentaires/laboratoire	134	103	237	57 %
Total	3 746	3 463	7 209	52 %

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères…) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

L'étude porte pour l'essentiel sur la place des femmes dans la population active agricole. Il s'agit de la population qui exerce effectivement une activité sur l'exploitation, quel que soit le temps de travail que la personne y consacre.

La qualité d'actif agricole n'est pas incompatible avec l'exercice d'une autre activité professionnelle à titre principal ou secondaire.

La population des actifs agricoles se compose des chefs d'exploitations et coexploitants, des conjoints d'exploitants et des autres membres de la famille. À cet ensemble d'actifs, se rajoutent les salariés agricoles non membres de la famille.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

Autres membres familiaux : il s'agit des membres proches de la famille des exploitants autres que les exploitants eux-mêmes et leurs conjoints, et qui ne sont pas coexploitants. Il s'agit de personnes qui vivent avec le chef ou un coexploitant et qui travaillent de façon régulière sur l'exploitation (parents, frères, sœurs, cousins, beaux-parents, beaux-frères, belles-sœurs…).

Salarié permanent non familial : personne étrangère à la famille des exploitants, et qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année (plus de 8 mois), à temps plein ou partiel.

Production Brute Standard (PBS) : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS.

Celle-ci décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en différentes catégories de dimension économique :

- **micro exploitation** (PBS inférieure à 25 000 euros)
- **petite exploitation** (PBS supérieure ou égale à 25 000 euros et inférieure à 100 000 euros)
- **moyenne exploitation** (PBS supérieure ou égale à 100 000 euros et inférieure à 250 000 euros)
- **grande exploitation** (PBS supérieure ou égale à 250 000 euros).

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Stéphane ZINS
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023